

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : _____

Adresse / siège social : _____

Numéro d'entreprise¹ : _____

Représentée par² : _____

Propriétaire de _____ actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652.

déclare par la présente voter avec _____ de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de ladite société « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », qui se tiendra au siège social le 28 juin 2013 à 16H00.

INSTRUCTIONS

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION
1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social statutaire et consolidé clôturé le 31 décembre 2012, établi conformément au droit français.	Aucun vote n'est requis
2. Rapport des commissaires sur les comptes sociaux clôturés le 31 décembre 2012 et rapport des commissaires sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2012, établis conformément au droit français.	Aucun vote n'est requis
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés le 31 décembre 2012, établis conformément au droit français.	Aucun vote n'est requis
4. Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, établi conformément au droit	

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

<p>français, et affectation du résultat.</p> <p><i>Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation du résultat qui y est proposée. En conséquence, proposition d'affecter comme suit la perte de l'exercice, soit la somme de 1.394.896,96 € :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte de l'exercice clos le 31/12/2012 : (1 394 896,90 €) - Report à nouveau créditeur au 31/12/2012 : 3 995 675,55 € - Soit un bénéfice distribuable de 2 600 778,65 € - Affectation au poste « Report à nouveau » : 2 600 778,65 € 	Oui	Non	Abstention
<p>5. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, à savoir Messieurs Alain Duménil, Patrick Engler, Pierre Berneau et Philippe Mamez</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>6. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux commissaires de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, à savoir Audit et Conseil Union et Poligone Audit et suppléants, Sogec Audit et Monsieur Loïc Pauthier</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>7. Confirmation de la qualité d'un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter C. soc.</p> <p><i>Proposition de confirmer que Monsieur Pierre Berneau exerce son mandat en qualité d'administrateur non-exécutif indépendant au sens de l'article 526ter C. soc</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>8. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2013, une somme globale de 40.000 euros à répartir librement par le conseil d'administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Rapport de rémunération.</p> <p><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir signé à la société par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu au plus tard le 22 juin 2013 avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire

aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à _____, le _____ 2013.

Signature(s)